



CUMUNITÀ
D'AGGLUMERAZIONE
DI BASTIA

Bureau du 7 juin 2021

DELIBERATION DU BUREAU
DE LA
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BASTIA

OBJET : Financement des Appels à Projets Sportifs d'animation du territoire (AAPS) présentés par les associations sportives pour l'année 2021

L'an deux mille vingt et un, le sept juin à 9h, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia s'est réuni dans les locaux de la Communauté d'Agglomération de Bastia, port Toga, sous la présidence de Monsieur Louis POZZO DI BORGO.

PRESENTS :

POZZO DI BORGO Louis, ROMITI Gérard, SAVELLI Pierre, PELLEGRINI Leslie, PADOVANI Jean-Jacques, ROSSI Michel, LINALE Serge, DE GENTILI Emmanuelle.

ABSENTS :

SIMEONI Gilles, SIMONPIETRI Pierre-Michel, MILANI Jean-Louis, ARMANET Guy, PADOVANI Marie-Hélène.

Nombre de membres composant le Bureau : 13

Nombre de membres en exercice : 13

Quorum : 5

Votants : 8

Pour : 8

Contre : -

Abstention : -

Monsieur Louis POZZO DI BORGO ouvre la séance.

OBJET : Financement des Appels à Projets Sportifs d'animation du territoire (AAPS) présentés par les associations sportives pour l'année 2021

Le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral N°2B 2020-09-29-001 du 29 septembre 2020 portant modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia, en date du 21 juin 2016, approuvant le Guide du sport notamment, le règlement d'attribution des subventions aux associations sportives ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 24 juillet 2020 modifiant la constitution du Bureau ;

Vu la délibération du Conseil communautaire du 24 juillet 2020 qui délègue au Bureau des attributions en matière de subventions ;

Considérant les deux dossiers d'Appels à Projet Sportifs d'animation du territoire présentés par les associations sportives domiciliées sur le territoire communautaire, sollicitant des aides pour l'organisation d'évènements ou projets d'animation, énoncés dans le tableau joint en annexe ;

Considérant que les actions s'inscrivent parfaitement dans le cadre du projet d'animation sportive du territoire communautaire ;

Vu le rapport présenté ce jour ;

Où l'exposé du Président et après en avoir délibéré ;

**DECIDE
(A l'unanimité)**

D'attribuer aux deux associations désignées dans le tableau ci-dessous les aides financières correspondantes pour un montant total quatre mille cinq cents euros (4 500 €) au titre de la première cession des Appels à Projet Sportifs pour l'année 2021 ;

Associations		Projet d'animation	Subvention attribuée
1	Team Bastia Natation	Organisation d'une course de natation en eau libre sur le plan d'eau de l'Arinella	1 000€
2	A serra di u Capi Corsu – Mantinum	Course pédestre se déroulant entre Centuri et Bastia	3 500 €
Montant total des appels à projets sportifs pour l'année 2021			4 500€

Bureau du 7 juin 2021

OBJET : Financement des Appels à Projets Sportifs d'animation du territoire (AAPS) présentés par les associations sportives pour l'année 2021

AUTORISE

Le Président à signer tous documents se rapportant à ce dossier ;

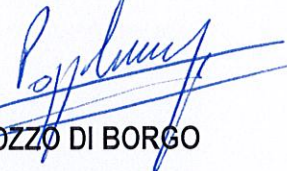
DIT

Que les crédits sont prévus au Budget de la Communauté d'Agglomération de Bastia Compte 6574 - fonction 40 ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



LE PRESIDENT


LOUIS POZZO DI BORGO

Acte certifié exécutoire
après dépôt en préfecture
le 14 JUIN 2021
et publication ou notification
du 14 JUIN 2021
La Directrice de l'Administration Générale
Nor  GHRAOUI

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de deux mois à compter du présent affichage et notification